



GOLF LES YLANGS

CHAMPIONNAT DE GOLF DE MAYOTTE 25-26 NOVEMBRE 2017

REGLEMENT

FORMULE STROKEPLAY 36 trous - Brut/Net.

2 séries mixtes :

1^o série : De 0 à 18,0 Départ blanc (M) et bleu (D)

2^o série : De 18 à 36,0 Départ Jaune (M) et rouge (D)

Index limité à 36

Compétition ouverte à tout titulaire de la licence FFG 2017 (+certificat médical)

Départs du samedi : 8h30 et 13h30, en fonction de l'index.

En fonction du nombre d'inscrits, un cut 36 (18B + 18N) est envisageable.

Départs du dimanche : 8h30 en fonction des résultats du 1^o tour.

Dimanche 26 après-midi : Résultats et cocktail.

Lots pour le meilleur brut et le meilleur net de chaque série. (non cumulables.)

Droits d'inscription : 30 euros, incluant droits de jeux, cadeaux et cocktail.

Inscription jusqu'au jeudi 23 novembre 12 h (mail, tel, accueil.)

REGLES LOCALES (qui complètent les règles permanentes du golf)

Balle placée : une balle reposant dans une zone tondue ras du parcours, peut sans pénalité être relevée et nettoyée. Avant de relever la balle le joueur doit marquer son emplacement. Ayant relevé la balle, il doit la placer en un point à moins d'une carte de score dépliée de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle ni sur un green.

Terrain en réparation : toutes zones délimitées par des lignes bleues et toutes les zones de terre autour des greens et du bunker n° 9 sont des terrains en conditions anormales : la règle 25-1 s'applique.

Les pierres dans les bunkers sont des obstructions amovibles. (règle 24-1)

Le fossé devant le trou n°2 (et 11) est un obstacle d'eau frontal, la règle 26 s'applique pour un dégagement de la balle.

Tous les chemins (y compris dans les bois) font partie intégrante du terrain.
